

CONTRATS PRO ALTERNANTS

L'ALTERNANCE

Assure une rémunération pendant la formation
Une nouvelle expérience professionnelle avant de rentrer sur le marché du travail.

LE CONTRAT PRO

Permet aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle après leur cursus scolaire, au sein d'une entreprise

NOS PROPOSITIONS

FORMER DES JEUNES, C'EST BIEN MAIS C'EST INSUFFISANT !

DEMANDONS :

- Des **missions correspondantes** au niveau d'étude
- Un recouvrement de 3 semaines minimum avec les prédécesseurs pour **une meilleure intégration**
- Des **aides pour trouver un logement** avant le début du contrat avec un référent dédié
- Un quota minimal de **transformation en CDI** des contrats d'alternance et de professionnalisation
- L'anticipation des départs en retraite en embauchant **des jeunes aux côtés des seniors**
- L'**insertion durable** des travailleurs handicapés

**ECOUTEZ NOTRE
PODCAST**



**EMBAUCHONS-LES EN CDI,
TOUT SIMPLEMENT !**



**VOTEZ
CGT !**